

La réforme du Baccalauréat et toutes les mesures qu'elle apporte débuteront dès la rentrée 2019-2020, un éclaircissement s'impose donc pour les futurs élèves bacheliers et leurs parents.



Contrairement à l'ancien système, les élèves de Seconde entrant au lycée général n'auront plus à choisir d'Enseignement d'Exploration, laissant leur place à des heures d'enseignement scientifique pour l'ensemble des élèves, complétables par des options facultatives telles que l'Histoire des Arts ou le Théâtre. Les programmes de Seconde sont

également intégralement refondés sur une base facilitant le choix des enseignements de spécialité pour l'année de Première et de Terminale. Trois de ces enseignements doivent être choisis en Première, puis deux parmi ceux-là pour la Terminale, créant le « **Bac à la Carte** ».

Les épreuves du baccalauréat seront maintenant divisés en trois parties : premièrement, **le socle commun** calculé sur la base des bulletins de note de Première et de Terminale, puis les trois **épreuves communes** avec, en Première, l'épreuve associée à l'Enseignement de Spécialité abandonné.

Enfin, **l'épreuve anticipée de Français** passée en juin de l'année de Première, ainsi que les **quatre épreuves de Terminale** composées des deux Spécialités, de la philosophie, et enfin du **Grand Oral**, grande nouveauté de cette réforme visant à développer les capacités orales des jeunes bacheliers. Les mentions Assez Bien, Bien, et Très Bien ne disparaissent pas.



Que leur inspire la réforme du Bac ?

« Le bac 2021, c'est un gros chamboulement du système actuel... Peut-être aurait-il fallu l'introduire progressivement pour éviter toutes les interrogations des personnels enseignants, des administrations et des élèves. Aussi, l'absence des mathématiques du socle commun peut représenter un sérieux handicap dans le choix de certaines filières post-Bac.

Malgré tout, je pense que ce système de « Bac à la carte » est une bonne idée, il

permet de briser le côté manichéen de l'ancien système en apportant un renouveau et une forme de nuance dans le choix du parcours. Le Grand Oral est aussi un excellent moyen de développer les capacités d'argumentation tout en approfondissant les spécialités choisies à l'image de l'oral du Brevet. »- **CPE d'un lycée du Mans.**

« **Nous avons manqué de temps pour nous préparer** »

« Je trouve que nous n'avons pas eu assez de temps pour nous préparer à appréhender la réforme, malgré les heures d'Accompagnement Personnalisés. **Nous avons dû faire des choix rapidement et les attentes sont très élevées.** Nous avons été préparé à l'éventualité d'un passage en filière Technologique ou une réorientation. Par ailleurs, nous ne savions pas quelles spécialités étaient disponibles avant de demander notre affectation au Lycée. Par conséquent, il peut être nécessaire de changer d'établissement si nos spécialités ne sont pas disponibles. »- **Emma, élève de Seconde.**

Texte et photos : Mathieu CHARRE.

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)